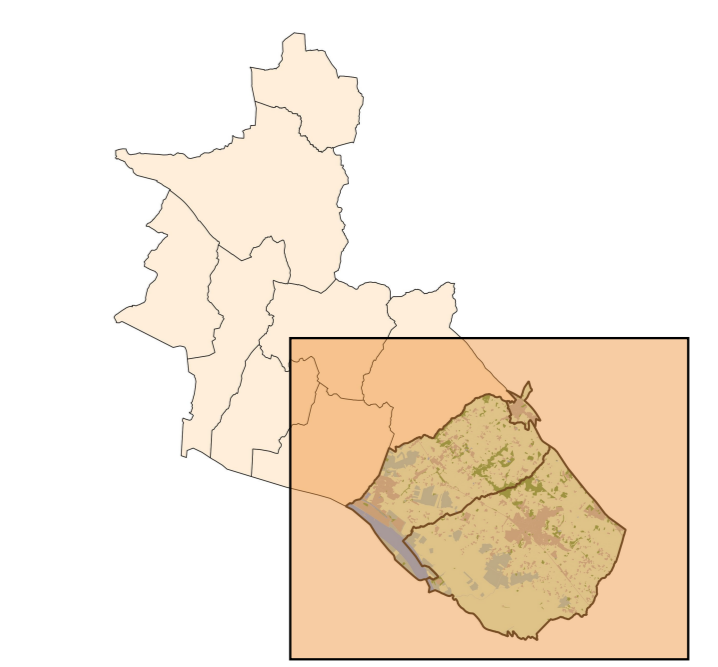


Plan local d'urbanisme Intercommunal Partiel

COMMUNE DE CORDEMAIS, SAINT-ETIENNE-
DE-MONTLUC, LE TEMPLE-DE-BRETAGNE

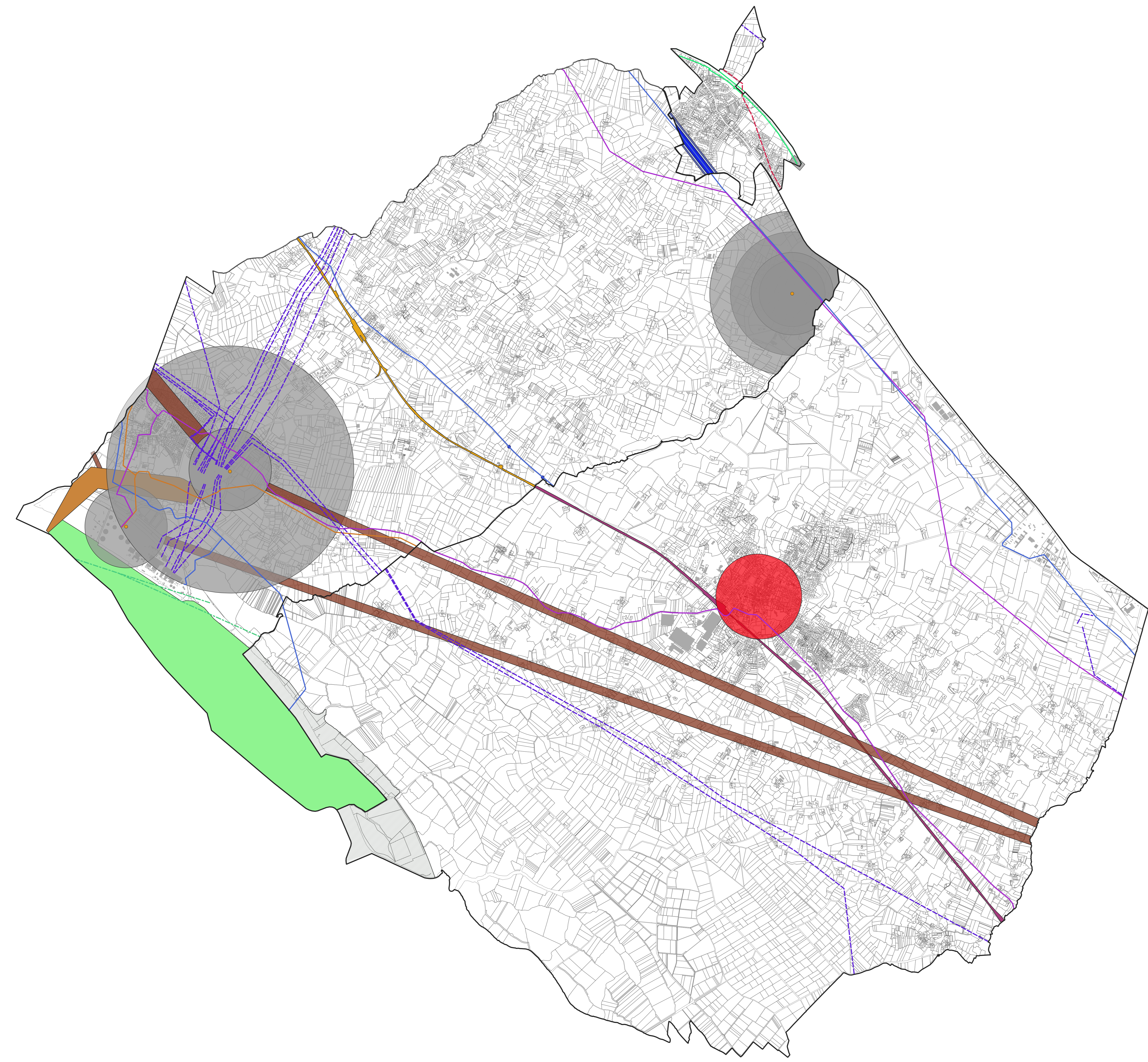
Plan des Servitudes d'Utilité Publiques



Echelle 1 : 2000ème

Pièce du PLUI
5.1.2

Approuvé le



Légende :

- SUP linéaire**
 - A5 - Canalisation publique eau et assainissement
 - EL11 - Interdiction accès
 - EL8 - Servitude relative aux amers et aux phares
 - I1 - Ouvrage de transport hydrocarbures
 - I3 - Feeder gaz
 - I4 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
 - PT3 - Réseau de télécommunication
- SUP ponctuelle**
 - EL5 - Servitude de visibilité
 - PT1 - Protection des centres de réception radio-électriques
- SUP surfacique**
 - AC1 - Servitude de protection des monuments historiques inscrits
 - AC2 - Protection des sites et monuments naturels classés - loi du 2 mai 1930
 - AC2 - Site et monuments naturels inscrits et classés
 - I3 - Zone de protection autour d'une canalisation de gaz - Zone de danger grave
 - I3 - Zone de protection autour d'une canalisation de gaz - Zone de danger significatif
 - I3 - Zone de protection autour d'une canalisation de gaz - Zone de danger très grave
 - I4 - Perimetre de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité
 - PT1 - Servitude de protection des centres de réception radio
 - PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations élec
 - PT1 - Servitude relative à la protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obs
 - T1 - Servitude relative au chemin de fer
 - T1 - Zone de servitude relative aux chemins de fer
- Cadastr**
 - Bâti
 - Parcelle